

## Règlement du Jeu « Trajets Gagnants » – Stopngocar

### Article 1 – Organisation

La société Stopngocar, dont le siège social est situé 3 boulevard de la Communication, 53950 Louverné, organise un jeu concours « Trajets Gagnants », accessible via son application mobile Stopngocar, du **samedi 2 août 2025 à 00h00** au **dimanche 17 août 2025 à 23h59**.

### Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 15 ans, résidant en France métropolitaine, et disposant d'un compte utilisateur actif sur l'application Stopngocar.

Pour être éligible, le participant doit avoir effectué au moins un trajet en Mayenne (53) via l'application pendant la durée du jeu.

Les membres du personnel de Stopngocar ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation du jeu ne peuvent pas participer.

### Article 3 – Modalités de participation

La participation est automatique, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Le trajet doit être réservé via l'application Stopngocar,
- Le trajet doit être effectué jusqu'à son terme, avec confirmation de présence du conducteur et du passager,
- Le trajet doit se dérouler en Mayenne (53),
- Si le participant est passager, il doit payer le conducteur via l'application.

### 1 trajet valide = 1 participation au tirage au sort.

Plus vous effectuez de trajets en Mayenne, plus vous avez de chances d'être tiré au sort.

### Article 4 – Désignation du gagnant

Un tirage au sort sera effectué le **lundi 18 août 2025** parmi toutes les participations valides enregistrées pendant la période du jeu.

Le gagnant sera contacté par email, notification ou téléphone dans un délai de 7 jours.

Il devra confirmer son acceptation dans un délai de 7 jours à compter du premier contact, sans quoi un nouveau tirage pourra être réalisé.

### Article 5 – Dotation

Le gagnant recevra une récompense de **100 euros**, versée par virement bancaire ou remise sous forme de bon cadeau (selon son choix parmi les options proposées).

Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable, ni cessible.

## **Article 6 – Validité des participations**

Ne seront pas pris en compte :

- Les trajets annulés ou incomplets,
- Les trajets hors du département de la Mayenne,
- Les trajets non payés (dans le cas des passagers),
- Les participations frauduleuses (faux comptes, trajets simulés, etc.).

La société Stopngocar se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas ces règles.

## **Article 7 – Responsabilité**

Stopngocar ne saurait être tenue responsable en cas de :

- Problème technique empêchant la participation,
- Dysfonctionnement de l'application ou du réseau,
- Erreur dans les coordonnées du participant.

## **Article 8 – Données personnelles**

Les données collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion du jeu concours. Elles ne sont ni revendues, ni utilisées à d'autres fins.

Conformément au RGPD, chaque participant peut exercer ses droits (accès, rectification, suppression) en contactant : [contact@stopngocar.fr](mailto:contact@stopngocar.fr)